

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, France, and Paris.

La Lorraine

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31. ANNONCES. Réclames.

Voir à la 4<sup>e</sup> page la suite de notre feuilleton.

Landtag d'Alsace-Lorraine. SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 11 mars.

Bien que la discussion générale de la troisième lecture du budget soit terminée, les résolutions présentées à propos de cette troisième lecture ne hâteront pas les débats, au contraire.

Puis c'est une statistique sur les dépenses occasionnées par les écoles confessionnelles et une résolution portant interdiction des punitions corporelles dans les écoles primaires qui leur permettent de rouvrir le débat sur la question scolaire, dans le but bien avoué de dauber sur le clergé et l'enseignement religieux.

Après-midi le débat scolaire a repris une ampleur, à laquelle on ne s'attendait pas. Puisque les socialistes et aussi les progressistes avaient remis la question de l'école confessionnelle sur le tapis, M. le professeur Müller a estimé que le moment était favorable pour traiter le sujet à fond, au point de vue de l'histoire, de la situation légale et des faits, et il a prononcé un de ses meilleurs discours que toute la Chambre a écouté avec la plus vive attention.

Après-midi le débat scolaire a repris une ampleur, à laquelle on ne s'attendait pas. Puisque les socialistes et aussi les progressistes avaient remis la question de l'école confessionnelle sur le tapis, M. le professeur Müller a estimé que le moment était favorable pour traiter le sujet à fond, au point de vue de l'histoire, de la situation légale et des faits, et il a prononcé un de ses meilleurs discours que toute la Chambre a écouté avec la plus vive attention.

Après-midi le débat scolaire a repris une ampleur, à laquelle on ne s'attendait pas. Puisque les socialistes et aussi les progressistes avaient remis la question de l'école confessionnelle sur le tapis, M. le professeur Müller a estimé que le moment était favorable pour traiter le sujet à fond, au point de vue de l'histoire, de la situation légale et des faits, et il a prononcé un de ses meilleurs discours que toute la Chambre a écouté avec la plus vive attention.

Les résolutions

suivantes ont été présentées à l'occasion de la troisième lecture du budget : Repos du dimanche. — M. Bichle et consorts invitent le gouvernement à instruire ses plénipotentiaires au Conseil fédéral dans ce sens que, lors de la nouvelle discussion et de la nouvelle réglementation du repos du dimanche dans le commerce, ils interviennent au Conseil fédéral pour le repos complet du dimanche.

occasionnées jusqu'ici chaque année aux communes d'Alsace-Lorraine par suite de la confessionnalisation des écoles primaires, ainsi que sur les dépenses qui seraient occasionnées si, dans les communes qui avaient jusqu'ici l'école neutre, on introduisait l'école confessionnelle.

Droits d'aboutissants, règlement sur les constructions, loi sur les logements. — Une résolution du Centre demande la présentation de projets de loi portant abrogation des dispositions actuellement en vigueur en ce qui concerne les restrictions de la liberté de bâtir et réglementant à nouveau les droits à verser par les aboutissants pour contribuer à l'entretien des rues ; la même résolution invite le gouvernement à présenter à bref délai un projet de règlement général sur les constructions et un projet de loi sur les logements.

Les mesures préventives contre les accidents dans l'agriculture. — Le Centre et le groupe progressiste invitent le gouvernement à intervenir auprès des syndicats agricoles afin que :

1° lors de la prochaine révision des prescriptions ayant trait aux mesures préventives contre les accidents, il soit tenu compte de la diversité dans la nature des exploitations agricoles ; 2° en raison des dépenses importantes, il soit permis aux chefs de petites exploitations d'introduire peu à peu les installations prévues par les prescriptions sur les mesures préventives ; 3° la vente des machines agricoles non munies des dispositions prescrites, soit interdite.

Le chemin de fer d'Algrange à Dudelange. — Une résolution du groupe lorrain invite le gouvernement à intervenir auprès des autorités compétentes de l'Empire afin que la ligne de raccordement d'Algrange à Dudelange soit prévue dans le futur programme des travaux.

Le chemin de fer de Farschwiller à Puttelange. — Une résolution, signée de MM. Heymès, Collet, Hackspill, Hauss, Hiesemann et Meyer-Walscheid, prie le gouvernement d'inscrire au budget de 1915 une subvention extraordinaire pour subvenir aux dépenses occasionnées par la construction de la ligne de Farschwiller à Puttelange, et d'engager des pourparlers avec l'administration des chemins de fer de l'Empire au sujet de la reprise de cette ligne.

Intervention des commandants militaires. — Le groupe progressiste (M. Wolf et consorts) invite le gouvernement à présenter un mémoire pour établir la situation légale qui est en vigueur en Alsace-Lorraine relativement à l'intervention des commandants militaires dans les pouvoirs de la police sans réquisition préalable des autorités civiles.

La séance du matin

est ouverte à 10 heures 45 sous la présidence de M. le Dr Ricklin ; secrétaires, MM. Wolfer et Immer. Au banc du gouvernement : MM. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat ; Kœhler, sous-secrétaire d'Etat ; le Dr Cronau, directeur ministériel.

Au budget du Staththalter on commence par la discussion des résolutions de MM. Wolf et consorts et Bichle et consorts. La première a trait à l'intervention des militaires.

(Voir plus haut.) M. Wolf invite le gouvernement à faire connaître à la Chambre le résultat des pourparlers engagés. La résolution socialiste concernant le repos dominant est motivée par M. Peirotes.

Au nom du Centre, M. Hauss déclare que ce groupe repousse la résolution. Un repos complet serait la ruine des petits commerçants dans les villes moyennes et ne permettrait pas aux habitants du dehors de faire leurs emplettes. L'ouvrier lui-même est intéressé à ce que les magasins ne soient pas fermés complètement.

M. Emmel revient à la charge et invoque des arguments de toute sorte en faveur de la résolution socialiste. M. Zimmer, parlant au nom des Lorrains, se rallie à la manière de voir de M. Hauss.

M. Wolf ne peut pas non plus accepter la résolution des socialistes. Les progressistes voudraient qu'on laisse aux autorités administratives la latitude d'introduire le repos complet pour certaines régions. M. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat. — Le gouvernement ne saurait intervenir en raison de la situation parlementaire. Le Reichstag est saisi de la question.

M. Peirotes parle contre M. Wolf. M. Hauss défend le Centre contre les reproches que lui font les socialistes de ne pas vouloir la sanctification du dimanche. Après une nouvelle intervention de M. Emmel, la discussion est close.

La résolution Wolf et consorts est adoptée. La résolution des socialistes est repoussée dans ses deux parties et dans son ensemble. M. Bichle parle ensuite au sujet du chauffage et de l'aération du Landtag.

M. le Dr Ricklin dit qu'il a fait examiner les installations par un spécialiste. La dépense pour les modifications serait considérable. Elle ne paraît pas indispensable. M. Hauss estime que le chauffage n'est pas irréprochable ; mais on ne comprendrait pas que le Landtag s'entourât de tout le confort au prix d'une très grande dépense.

M. Bichle objecte qu'il s'agit seulement d'un devis ; les finances ne seront pas engagées. La deuxième partie seulement de la résolution socialiste (devis) est adoptée. Université.

M. Wolf déclare qu'il n'a rien à retirer de ce qu'il a dit à la discussion générale du budget touchant la nomination de M. le professeur Sinniel à la chaire de philosophie ; les critiques de M. le Dr Pflieger ne l'ont pas fait changer d'avis. L'orateur parle ensuite en faveur de la situation des professeurs extraordinaires.

pas à l'avenir que des députés se reprochent réciproquement d'être des dénonciateurs. M. le professeur Dr Müller-Thann parle aussi au sujet du règlement des professeurs extraordinaires de l'Université.

M. Wolf regrette que le gouvernement s'oppose à l'inscription au budget de l'Université du crédit de 2.000 M. voté par la Chambre pour la création d'une section commerciale et technique de la Bibliothèque. Enseignement secondaire.

M. Wolf revient sur la question de la non-acceptation d'un professeur protestant qui devait être nommé au progymnase d'Oberrain. Il résulte d'un procès-verbal que la commission scolaire de cet établissement a insisté sur le caractère catholique de ce progymnase et a demandé la nomination d'un professeur catholique.

M. Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique, répond que c'est la première fois qu'il entend parler de ce procès-verbal. Le caractère paritaire du progymnase d'Oberrain ne saurait être mis en doute. M. Martz. — On peut comprendre le vœu exprimé par la commission scolaire ; le progymnase d'Oberrain a réellement un caractère paritaire.

M. Wolf ne peut pas admettre cette argumentation. M. le professeur Müller. — En dehors du gymnase épiscopal, nous n'avons pas d'autre établissement d'enseignement secondaire ayant un caractère confessionnel. En Prusse des gymnases confessionnels existent en grand nombre. Le progymnase d'Oberrain est au centre d'une région catholique. On a le droit de demander que l'on tienne compte des intérêts catholiques dans cette circonstance ; la nomination d'un professeur catholique était tout indiquée. M. le professeur Müller prie M. Wolf de ne pas insister sur cette affaire.

Enseignement primaire.

L'école confessionnelle. M. Peirotes expose les raisons qui ont déterminé son groupe à demander une statistique sur les dépenses occasionnées par l'école confessionnelle. A Strasbourg, dès 1907, le Conseil municipal a demandé la suppression de l'école confessionnelle. Il y a beaucoup d'écoles confessionnelles ayant très peu d'élèves ; il faudrait les supprimer et réunir les écoliers des différents cultes en une seule école. Bien que l'orateur socialiste se défende de vouloir provoquer un débat sur la question scolaire, il s'étend longuement sur l'enseignement religieux à l'école primaire, parle d'une enquête à laquelle il a procédé sur une institutrice qui avait été l'objet d'un espionnage au sujet de l'enseignement religieux.

Ensuite il annonce qu'il demandera le vote nominal au sujet de la résolution concernant l'introduction des sévices corporels à l'école primaire.

D'après les anciens règlements ces sévices ne sont pas permis. Un arrêt de la Cour suprême de l'empire reconnaît, il est vrai, le droit au maître d'infirmer des punitions corporelles aux écoliers. Les sévices corporels sont absolument interdits dans les établissements d'enseignement secondaire. M. Peirotes tient à signaler une série de cas de mauvais traitements sur des écoliers par des instituteurs et même par un membre du clergé. Il donne lecture d'une lettre d'un ouvrier de Colmar qui dénonce un vicar d'avoir maltraité un enfant. Le Centre, pendant cette lecture, donne à M. Peirotes le conseil de signaler les faits au parquet s'ils se sont vraiment produits ; à quoi M. Peirotes répond que le parquet ne donne pas suite à ces plaintes.

M. le professeur Dr Müller prie M. Peirotes de dire à quelle date est la lettre qu'il vient de lire ; M. Peirotes s'y refuse. Ce que l'on a dit aujourd'hui ne nous surprend pas. Jamais on n'a pas parlé d'une manière aussi haineuse. (Craquement du président.) On ne se soucie nullement des enfants ; on veut faire de l'agitation anticléricale. Nous ne considérons pas les sévices corporels comme l'idéal ; mais il n'est pas toujours possible de renoncer à des punitions corporelles. Elles sont nécessaires et salutaires. Pour les écoles supérieures il existe des punitions bien plus sévères que dans l'école primaire. L'administration scolaire peut exclure un élève d'une école supérieure ; on ne le peut pas pour l'école primaire. Nous sommes absolument opposés à tout abus des punitions corporelles. Toute l'action de M. Peirotes tend à partir en guerre contre le clergé. Au sujet d'un cas cité par M. Peirotes, le professeur dit qu'il pourrait donner des détails très édifiants sur un témoin. Relativement au cas de Colmar, M. le professeur Müller engage encore les socialistes à signaler l'affaire aux tribunaux. Quant au reste, l'orateur a fait avec M. Peirotes des expériences telles qu'il lui est difficile de lui répondre en observant les formes parlementaires.

M. Wolf recommande à la sollicitude du gouvernement, les directrices des salles d'asile et les institutrices des écoles supérieures de demoiselles. Le groupe progressiste est d'accord avec la résolution demandant une statistique sur les dépenses des écoles confessionnelles. La question des punitions corporelles n'est pas aussi facile à résoudre que le croient les socialistes, et ne peut pas être écartée non plus comme le veut le Centre. Il faut tendre à faire disparaître les causes des punitions corporelles. Le chiffre des écoliers doit être réduit et ne pas dépasser 60 par classe. Une modification de la loi sera nécessaire pour en arriver là. Quand le chiffre des élèves sera restreint et que l'instituteur pourra consacrer toutes ses forces à sa classe, on aura écarté une des principales causes de la punition corporelle. M. Wolf se place au point de vue de M. le professeur Müller en ce qui touche les punitions des élèves des écoles supérieures. Il faut réprimer des abus. Ceux-ci doivent être livrés à la publicité, ainsi qu'on le fait pour les sévices dans l'armée. Malgré tout M. Wolf ne croit pas qu'on rendra service à l'école en décrétant l'interdiction des punitions corporelles ; les mauvaises étés alors ne contraindraient plus de limites. Il y a ici une considération pédagogique.

M. le comte Rœdern. — Le gouvernement se préoccupe de la question de la limitation du chiffre des élèves dans les classes. Ici on est plus avancé en général que dans d'autres Etats. Dans les villes la moyenne des élèves n'est pas supérieure à 60. M. le comte Rœdern s'élève qu'il y ait encore tant de classes avec beaucoup d'élèves. On ne peut pas obliger les communes à construire une nouvelle école et leur imposer de fortes dépenses, ainsi que la chose existe ailleurs.

M. Peirotes répond à M. Wolf. La solution qu'il préconise, dit-il, n'aboutira à rien. Il n'est pas exact, comme le croit M. le Secrétaire d'Etat, que la situation au point de la fréquentation des classes soit aussi favorable. La lettre de Colmar dont il a donné lecture est datée du mois de juillet 1912. S'il n'y a pas communiqué l'année dernière, c'est parce qu'il

était à Berlin. Il continuera à poursuivre la suppression des sévices corporels à l'école du peuple. M. Peirotes prétend que M. le Dr Müller a offensé un témoin des socialistes.

M. Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique. — Un projet est en préparation concernant les directrices de salles d'asile et les institutrices des écoles supérieures. M. Martz. — M. Peirotes s'en prend à un mort ; le vicar dont il a parlé est décédé. C'était un homme doux et paisible. Voilà comme on opère dans le camp socialiste. C'est une véritable violation de sépulture. M. Peirotes dit qu'il ignorait que ce vicar fût décédé. Mais il a voulu montrer comment on procède. Le Centre s'attaque d'ailleurs à la mémoire de Bebel.

M. Martz réplique que dans le Centre on discute seulement les théories de Bebel sans s'occuper de sa personne. A midi 20 la suite des débats est renvoyée à 3 heures.

La séance de l'après-midi

est ouverte à 3 h. 20 sous la présidence de M. le Dr Ricklin. Le gouvernement est représenté comme le matin. On continue la discussion sur le budget de l'enseignement.

La question scolaire.

M. le Dr Müller-Thann. — M. Wolf a soulevé la question de l'école. Le parti socialiste prétend qu'il a un caractère purement économique ; alors il n'aurait pas à s'occuper des questions religieuses. Il ne veut pas que la religion soit mise en rapport avec l'école. L'orateur cite l'opinion d'un compagnon, M. Kunert, qui veut même supprimer l'enseignement religieux dans les écoles privées. Au Congrès socialiste de Halle on a dit qu'il faut mobiliser l'école contre l'Eglise, l'instituteur contre le prêtre. Les socialistes d'ici ont repoussé la solidarité avec ceux de France ; mais dans les sphères socialistes d'Allemagne on suit l'action des socialistes français avec beaucoup de sympathie. L'école neutre doit anéantir la vie religieuse dans le peuple. Le libéralisme est moins radical. Il avait d'abord reconnu l'égalité des droits pour l'école confessionnelle et pour l'école neutre ; plus tard il a abandonné ce terrain. Si nous réclamons une loi organique pour l'école, c'est parce que la législation actuelle sur l'école manque d'esprit de suite et d'unité ; on n'est pas d'accord sur certains principes ; on tend à introduire peu à peu des situations provisoires qui sont illégales ; la loi finirait par ne plus être une norme. Nous voulons aussi une loi assurant le progrès dans le développement de l'école, régissant aussi l'éducation coercitive. Il y a là des progrès réels à réaliser.

Mais nous ne voulons pas oublier le passé et nous maintenons l'idéal scolaire comme il nous a été transmis. Nous différons dans la manière de comprendre l'idéal de l'école : l'école a la mission de préparer l'homme dans son ensemble aux graves tâches de son avenir. Et ici il s'agit de se rendre compte de ces tâches. Si l'homme n'est sur terre que pour gagner son pain matériel, alors nous n'avons pas besoin d'enseignement religieux ; mais si nous acceptons que l'homme a une mission spirituelle, alors nous devons l'élever dans deux sphères supérieures et lui donner aussi le pain spirituel ; nous ne resterons pas confinés dans le domaine matériel. L'école alors a la mission d'éduquer l'enfant pour en faire un chrétien et un citoyen. Il n'y a pas de vie religieuse sans communauté religieuse. Nous demandons que les représentants de l'Etat maintiennent à l'Eglise son droit millénaire sur l'école. Durant les dernières dizaines d'années il s'est développé un état de choses qui est en opposition avec cette idée. On reproche à l'Eglise de vouloir le monopole de l'école, d'avoir la domination sur l'école. M. Thiers avait proposé à Montalembert de laisser l'enseignement supérieur à l'Etat, on laisserait l'école primaire à l'Eglise. Montalembert répondit : Nous ne voulons pas de monopole scolaire.

Des nominations de personnel enseignant sous Napoléon I<sup>er</sup> étaient contrées par l'évêque de Strasbourg. Le Consistoire protestant lui-même a coopéré longtemps à la nomination des instituteurs. Nous ne voulons donc pas de monopole, mais nous réclamons pour l'Eglise la part d'influence qui lui revient de droit.

M. Wolf a dit que l'école est un établissement de l'Etat. Elle est un condominium de l'Etat, de l'Eglise et de la famille. A elles incombent les principales dépenses. L'Etat donne des subsides, il dirige et favorise l'école. Les droits des communes doivent être sauvegardés effectivement. On dirait souvent que les communes n'ont qu'à payer. Le réglement a fixé les circonstances dans lesquelles les représentants des communes sont à consulter. Les représentants ne sont pas seulement les conseillers municipaux. Les comités scolaires doivent être les représentants des parents. M. Wolf a cru devoir faire appel à la politique du portemonnaie des communes. Or, la commune n'est pas non plus la seule maîtresse de l'école. L'idée idéale prédomine sur l'idée matérielle. On consulte les populations et on s'en rendra compte. Les comités scolaires doivent donc avoir leur mot à dire. Le rôle du maire ne se borne pas à signer le mandat du traitement de l'instituteur. Le maire et l'inspecteur du clergé sont de droit les deux principaux membres du comité scolaire. Nous ne voulons pas discuter la question de savoir lequel de ces deux personnages doit avoir la présidence dans le comité.

Le 2 décembre 1870, le commissaire du gouvernement allemand à Strasbourg pour les affaires scolaires, dans une circulaire, en appela à la bonne volonté du clergé. Un mois plus tard, après qu'un parti patit mais puissant eût trouvé le chemin de Berlin, on pensa que l'idée première rencontrait cependant des difficultés. Bientôt souffla un autre vent ; on eut le Kulturkampf, les lois scolaires de M. Falk dictées par l'opposition contre le catholicisme. M. Falk tenta de gagner la confiance des pasteurs protestants. Le Kulturkampf transporté en Alsace-Lorraine fut la plus grave faute commise par l'administration allemande. On brisa des instituteurs qui tenaient au cœur du peuple alsacien-lorrain. Il y avait 300 frères des écoles chrétiennes et de nombreuses religieuses qui dirigeaient des écoles florissantes. Après les avoir dispersés, on n'avait pas de locaux pour les nouvelles écoles, ni de personnel enseignant. On dut recourir à des artisans pour tenir des écoles. Les frères partirent pour l'étranger où ils continuèrent leur action bienfaisante. A Sainte-Marie-aux-Mines, les industriels protestants étaient de très grands partisans des écoles des frères. Ces temps sont passés. Vint l'ère Manteuffel, l'époque de la réaction, comme on le dit quelque part ; mais c'était une réaction saine. La loi Falloux fut remise en vigueur. Parmi les mesures à signaler, il faut citer la confessionnalisation des écoles normales. M. Wolf a rappelé qu'il y avait une école normale neutre.

Qu'on nous la rende, car l'esprit était excellent, tout autre que celui de certaines écoles normales de nos jours. Cependant on ne sut pas concilier la théorie et la pratique. Le droit de l'Eglise ne fut pas suffisamment exercé, parce qu'on ignora souvent les facteurs compliqués des communes.

Il y a une dizaine d'années, un petit parti influent sut introduire une modification dans le réglement des écoles et la faire adopter par l'ancien Landesauschluss. Jusque là le curé avait le droit d'entrer à l'école confessionnelle ; ce droit était indiscutable, conforme à l'esprit de l'Eglise. On prétendit que certaines matières, histoire naturelle, géographie, histoire n'ont rien à voir avec la religion. Les discussions des socialistes nous montrent le rôle de l'histoire au point de vue religieux. L'école dans son ensemble doit rester en harmonie avec l'Eglise. On prétend sans doute que l'instituteur est ici le subordonné du curé. Or dans aucun pays de l'Allemagne le clergé n'a pu à dire à l'école que chez nous. La situation dans le Wurtemberg, dans la Bavière, dans la Prusse est tout autre que chez nous. L'orateur cite des paroles prononcées au Reichstag et au Landtag de Prusse par des hommes d'Etat demandant que l'Eglise conserve son influence sur l'école. Nous réclamons cet accord entre l'Etat et l'Eglise et nous attendons du clergé qu'il exerce ses droits.

Le prêtre fut donc pour ainsi dire banni de l'école en Alsace-Lorraine. En même temps l'instituteur fut admis comme membre du comité scolaire, c'était justice. Mais la première mesure était dirigée contre l'Eglise.

Ecarter l'Eglise de l'école c'est la déconfessionnalisation de l'école. M. Wolf reconnaît que l'école confessionnelle a sa raison légale d'exister chez nous ; mais il réclame pour l'école neutre les mêmes droits que pour l'autre. L'école neutre doit toujours rester l'exception, quoi qu'en dise M. Wolf. Mgr Winterer, dont M. Wolf a invoqué l'autorité, déplore profondément la situation des écoles à Mulhouse ; il était impuissant à la changer. Le capitalisme omnipotent avait réussi à implanter l'école neutre à Mulhouse. Le Landesauschluss décréta, contrairement à une décision du Conseil municipal de Strasbourg, que l'école confessionnelle est la seule légalement introduite.

M. Wolf croit que la confessionnalité est un élément étranger. Elle existe. Catholiques et protestants ont un intérêt commun au maintien de la confessionnalité. Il y a d'autres contrastes dans la vie publique. Il n'y a de vie que dans la confessionnalité. Croit-on que nous obtiendrions quelque chose pour l'Etat en écartant la confessionnalité ? M. Wolf veut placer l'instituteur au-dessus des confessions. Qu'il nous montre à quel résultat on aboutira. On aboutira à la radicalisation du corps enseignant. L'orateur prouve que les instituteurs se détachent de tout, de la commune d'abord, des familles, du gouvernement. Un instituteur saxon auquel le gouvernement avait fait des représentations au sujet de ses opinions radicales, répondit que le corps enseignant viendrait à enlever une autre majorité au Landtag de Saxe.

En France, la radicalisation du corps enseignant a abouti à augmenter le nombre des militaires qui ne savent ni lire ni écrire. M. le Dr Müller cite un jugement écartant du journal Le Temps. Les instituteurs ne remplissent pas leurs devoirs professionnels, de sorte que leurs élèves ne savent pas lire en quittant l'école. (Exclamations.)

Nous sommes heureux quand nos instituteurs ont conscience de leur mission pédagogique et éducative. On veut au fond la déchristianisation de l'école. Les socialistes demandent que l'école transmette seulement des connaissances. Ils en appellent aux instincts du peuple. (Vives interruptions sur les bancs socialistes.) Notre école a certes la tâche de transmettre des connaissances. Il n'y a là rien de nouveau. L'école doit être un facteur de progrès et de civilisation. Nous nous rencontrerons peut-être sur le terrain de cette idée. L'école doit être un instrument au service du peuple. L'Etat, l'Eglise doivent lui accorder leur sollicitude. Tous nous voulons être au service de l'école. Là où nous ne nous rencontrerons pas, nous défendrons notre point de vue avec toute la vigueur nécessaire. Littérature, à la naissance d'une fille, la mère en lire disant de l'élever jusqu'à l'âge de 15 ans dans les idées religieuses. Quand l'enfant est âgé de 15 ans, le père se réjouit de ce que la mère en avait fait : « Je considérerais comme un crime de détruire ce que tu es édifié », lui dit-il. Quel est celui d'entre vous, demande M. Müller aux socialistes, qui parlera comme l'Etat ? L'orateur termine par un magnifique appel en faveur de l'école confessionnelle et est vivement applaudi.

Les sophismes des socialistes. M. Emmel résume à la façon socialiste le programme développé par M. le Dr Müller ; sur la base de ce programme les socialistes ne pourront pas s'entendre avec lui. L'Eglise veut la domination sur l'école comme au moyen âge. C'est une institution surannée qui ne cadre plus avec la situation moderne. Les socialistes ne veulent pas que l'école fasse de l'enfant un chrétien, mais un homme. Cependant M. Emmel ne veut pas s'occuper autrement du discours de M. Müller contre lequel il n'a trouvé que des généralités et des banalités. Il défend le point de vue auquel se placent les socialistes vis-à-vis de la religion. Ils considèrent que la religion est une affaire privée. Ils n'en veulent pas à la religion, mais à l'Eglise, au clergé. Et M. Emmel de partir en guerre contre le clergé qui fait de la politique, qui est au service de la classe possédante. Mais le socialisme n'est pas hostile à la religion.

(M. Emmel ayant employé dans son discours le terme de « professeur du Centre », M. le Dr Ricklin relève ce terme.)

Une leçon donnée aux socialistes. M. Brogly. — Si le socialisme n'est pas hostile à la religion, pourquoi donc les organes du parti tournent-ils en ridicule les croyances des catholiques aux fêtes de Noël et de Pâques ? Dans quel sens parlent les orateurs socialistes ? Quelle est la littérature socialiste ? Les socialistes sont absolument d'accord avec la libre-pensée pour avoir l'école sans religion. Contrairement à ce qu'a dit M. Emmel, M. le professeur Müller n'a pas revendiqué le monopole ou la domination de l'école pour l'Eglise. (Les socialistes interrompent violemment.)

M. Brogly relève toutes les autres faussetés qui sont contenues dans le discours de M. Emmel. L'orateur enregistre avec satisfaction la déclaration du gouvernement qui a promis de poursuivre la réduction du chiffre des élèves dans les classes. Il prie aussi le gouvernement de donner suite aux demandes des communes qui veulent introduire une situation scolaire conforme à la loi.

A l'adresse de M. Wolf. M. Brogly s'occupe ensuite de l'opinion émise par M. Wolf relativement à la situation de l'école neutre et il rappelle plus particulièrement dans quelles con-

Allice les écoles maternelles ont été créées... (Text continues with details about school openings and administrative matters.)

Le titre de M. Wolf sur la légalité de l'école... (Text discusses the legal status of schools and the role of the Ministry of Education.)

Les enfants dans les écoles étrangères... (Text reports on the situation of foreign children in schools and the impact of international relations.)

La thèse de M. Wolf sur l'école... (Text continues with the author's thesis on the role and future of schools.)

M. Wolf... (Text discusses the author's views on education, social issues, and the role of the state.)

M. Wolf... (Text continues with the author's analysis of the educational system and its challenges.)

M. Wolf... (Text discusses the author's proposals for educational reform and the role of parents.)

M. Wolf... (Text concludes the author's thesis with final thoughts on the future of education.)

Le Reichstag... (Text reports on the activities of the Reichstag and the political situation in Germany.)

La Chambre française... (Text discusses the activities of the French Chamber of Deputies and its legislative agenda.)

Le général Lyauté... (Text reports on the military activities and movements of General Lyauté.)

Le général Lyauté... (Text continues with reports on military operations and the state of the front.)

Le général Lyauté... (Text discusses the strategic importance of the front and the role of the army.)

Le général Lyauté... (Text reports on the latest military developments and the impact of the war.)

Le général Lyauté... (Text discusses the political implications of the military situation.)

Le général Lyauté... (Text concludes with a summary of the current military and political situation.)

Russie... (Text reports on the political and social situation in Russia during the war.)

Russie... (Text discusses the impact of the war on the Russian economy and society.)

Russie... (Text reports on the activities of the Russian government and military.)

Russie... (Text discusses the political movements and the role of the press in Russia.)

Russie... (Text reports on the military operations and the state of the front in the East.)

Russie... (Text discusses the political and social challenges facing Russia.)

Russie... (Text reports on the activities of the Russian government and military.)

Russie... (Text concludes with a summary of the current situation in Russia.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the political and social situation in Alsace-Lorraine.)

Alsace-Lorraine... (Text discusses the impact of the war on the region and the role of the population.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the activities of the local government and military.)

Alsace-Lorraine... (Text discusses the political movements and the role of the press in the region.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the military operations and the state of the front in the West.)

Alsace-Lorraine... (Text discusses the political and social challenges facing the region.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the activities of the local government and military.)

Alsace-Lorraine... (Text concludes with a summary of the current situation in the region.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the political and social situation in Alsace-Lorraine.)

Alsace-Lorraine... (Text discusses the impact of the war on the region and the role of the population.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the activities of the local government and military.)

Alsace-Lorraine... (Text discusses the political movements and the role of the press in the region.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the military operations and the state of the front in the West.)

Alsace-Lorraine... (Text discusses the political and social challenges facing the region.)

Alsace-Lorraine... (Text reports on the activities of the local government and military.)

Alsace-Lorraine... (Text concludes with a summary of the current situation in the region.)

Coquilles Lucullus Rivoire & Carret au jambon, aux champignons, foies de volailles, etc. (Advertisement for a restaurant or catering service.)

Charles GEORGE CHIRURGIEN-DENTISTE (Advertisement for a dentist's services.)

THE CHAMBARD (Advertisement for a business or service.)

Urban-Aimé (Advertisement for a business or service.)

MARCHE DE BOULAY (Advertisement for a market or business.)

PETITE CHRONIQUE (Advertisement for a business or service.)

Les exploits des saffraillages (Advertisement for a business or service.)

Les dièses d'une école militaire (Advertisement for a business or service.)

Les filles du général Livanov (Advertisement for a business or service.)

DÉPÊCHES (Advertisement for a business or service.)

Monsieur l'abbé Joseph GUSSE (Advertisement for a business or service.)

Monsieur Henri SAUL (Advertisement for a business or service.)

Wolffsohn (Advertisement for a business or service.)

Costumes Tailleur (Advertisement for a business or service.)

Waldwiese (Advertisement for a business or service.)

# Grands Magasins WEIL, Metz

Angle rues du Petit-Paris et de Ladoucelle

## Grande Vente spéciale de Corsets

 <p><b>Corset pour Dames</b> forme longue, qualité durable, jolie garniture. Prix de réclame <b>165</b></p>	 <p><b>Corset frac</b> avec deux jarretelles excell. droit satin, nombreuses teintes modernes. Prix de réclame <b>245</b></p>	 <p><b>Corset frac</b> forme très longue, en beige et bleu clair, av. garniture brodée assorti. Prix de récl. <b>345</b></p>
<p><b>Corset spiral</b> pour dames fortes, excell. coutil, façon soignée. Prix de réclame <b>335</b></p>	<p><b>Corset directoire</b> avec monture inoxydable en coutil satiné à fleurs, avec baleines très fortes. Prix de récl. <b>535</b></p>	<p><b>Corset directoire</b> coutil uni à fleurs, forme élégante monture inoxydable et jolie garn. dent. Prix de récl. <b>795</b></p>
<p><b>Corset frac</b> avec jarretelles, en excellent coutil, beige avec garniture dentelle. Prix de réclame Mk. <b>195</b></p>	<p><b>Cache-Corset</b> blanc qualité solide, prix de réclame, pièce Pl. <b>25</b></p>	<p><b>Cache-Corset</b> excellente qual., jolie garniture avec faveur, prix de réclame Pl. <b>65</b></p>
<p><b>Corset frac</b> forme seyante en coutil satiné à fleurs, 4 différentes teintes modernes, large garniture de dentelle. Prix de réclame Mk. <b>275</b></p>	<p><b>Corset frac</b> avec doubles jarretelles, en excellent coutil avec garniture de broderie assortie. Prix de réclame Mk. <b>395</b></p>	

### Maison SÉROT Metz

Place des Charrons, 14-16 Fers, Fontes, Métaux Quincallerie

**Cuisinières et Fourneaux**



**Polcaux en fer à T et L**  
pour entourages de parc, vignobles et jardins. Fils de fer, Rences artificielles et grillage galvanisés.

**Outils de jardinage**  
Porte-bouteilles - Lits en fers. - Machines à laver et tordeuses. Cruches à lait.

**Etudiant**  
désirant apprendre l'allemand ou autres branches trouve pension et avancement rapide dans les études chez un curé de la Lorraine allemande pendant les vacances et pendant l'année scolaire. S'adresser au bureau du journal. 177-8

**A vendre**  
50 à 60000 Belieraves S'adr. chez M. Wibratte à La Maxe. 176-6

**Pommes de terre**  
pour semence, diverses sortes à vendre. A. HELBIG & Cie, Metz, Rue d'Alsace, 6. 175-2

**Excelsionne Cuisinière**  
bonne ménagère, cherche place pour établissement, maison bourgeoise ou pensionnaire. 177-40

**A louer**  
BEL APPARTEMENT au rez-de-chaussée trois chambres, cuisine avec cabinet, cave et grenier, conduite d'eau, gaz, électricité, station du tramway. S'adresser rue Mazelle, 20, au 1<sup>er</sup> étage, de 11 à 4 h. 174-7

**On demande un Commis-Epicier**  
S'adresser au bureau du journal. 170-7

**A vendre une machine à battre**  
à 2 chevaux, avec manège, et un van, à l'état de neuf. S'adresser à M. Piémont Ernest, à Beuvange-sous-Juvenot. 170-7

**2 Camions**  
Rue de l'Espérance, 30.

**Pour Repasseuses**  
lustrer le linge

**Auto de Dion 15 HP**  
très bon état. Prix très modéré. 172-9

**Spécialité: Poissons vivants de la Moselle**



Arrivage tous les jours de poissons de mer.

**V. HUGOT**  
Propriétaire et Fermier de Pêche Metz, Rue des Roches, 19 (Halle aux Poissons, places nos 1, 2 et 15)

Brochets	Tanches	Perches
Carpes	Barbeaux	Anguilles
Sandres	Fritures	Grenouilles
Moules	Saumon	Truies
Soles	Fausse soles	Maquereaux
Honges	Anguille d. mer	Rais filets
Cabliaux	Merlans	Aiglelins

PRIX MODÉRÉS 174-1

Livraison à domicile et expédition au dehors

**Train spécial pour Paris**  
On peut retenir dès maintenant les places pour le train spécial à prix très réduits qui sera mis en marche pour Paris, durant la semaine de Pâques, au Bureau d'initiative, place Empereur Guillaume. - A partir du mois de Mai on y délivre des billets pour les villes d'eau françaises. 178-5

**N. OBERLÉ**  
Ancienne Maison L. PERSONNE Metz  
30-32, Rue Vincentrus et rue Chèvremont, 20

**Peinture et décors en bâtiments**  
Travaux en tous genres  
Décoration moderne  
Spécialité d'ardoisage de tableaux d'écoles

82 Téléphone 1608

**CIDRE 1913 clair**  
Vins de table rouge et blanc  
Cidrerie, Commerce de vin et Distillerie 138-8

**RIPPLINGER, Metz**  
Rue du Cambout, 7.  
Imprimerie Lorraine, Metz, 14, rue des Clercs.

**A vendre un cheval et une voiture**  
S'adresser au bureau du journal. 178-8

**A louer de suite à personne tranquille petit Appartement**  
au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal. 178-4

**Peil Bordeaux rouge**  
Photo 75 M.  
Bordeaux et Bourgoigne fins 1911  
Malaga doré vieux  
Maison A. Pichon Metz  
R. Archevêque, successeur  
rue de la Grande-Armée 138-5

**Enlèvement entier**  
garanti absolument sans danger, de tout Cor ou Durillon Extractions d'ongles incarnés

**K. SCHMIDT**  
Spécialiste-Pédicure  
3-5, Rue Neuve-Saint-Louis, 3-5 METZ 147-2

**Inventions**  
Je cherche industriels et capitalistes à soutenir financièrement ou acquérir inventions ou idées, au comptant ou par licence. J'entreprends en outre l'étude de dessins brevetés, descriptions, ainsi que les inscriptions de brevets pour échantillons d'essai et marques déposées, au pays et à l'étranger, l'exécution de dispositions, à prix modérés. Examen sur les dispositions à être breveté, et renseignements gratuits. 136-4

Ingénieur Kntz, Kaiserwilhelmst. 30, Ludwigshafen-s.-Rh.

**A LOUER pour le 1<sup>er</sup> Avril 1914**  
rue des Allemands, 57 un magasin, arrière magasin, une cuisine, une grande pièce au rez-de-chaussée et une remise, au 1<sup>er</sup> étage un appartement composé de 3 pièces, une cuisine, un cabinet, le tout ensemble ou séparé, au gré des amateurs. 128-1

**On demande un Garçon Jardinier**  
muni de bons certificats. S'adresser à M. Joseph SCHOLTES, Metz-Plan-tières. 172-4

**La Brasserie Lorraine**  
Soc. anon. Metz - Devant-les-Ponts demande de suite **marchal-terrant** breveté 175-9

**Avis**  
Toute personne soucieuse de sa santé et de la bonne circulation du sang devrait faire une cure avec le Rob végétal Colbert (Sir Sorsap, imp.), excellent dépuratif spécialement recommandé aux personnes souffrant d'eczéma, de dartres, de démangeaisons, ainsi qu'aux personnes sujettes aux congestions, aux constipations, aux hémorroïdes, aux maux de tête et aux accès de galères.  
En flacons de 2 M. et 4 M.; 1 litre suffisant pour la cure.  
Sul dépôt: PHARMACIE DE L'ÉGLISE, 8, rue du Palais, Metz. 401-4

FEUILLETON DU LORRAIN - 38 -

**LE BOUCHON DE CRISTAL**  
PAR MAURICE LEBLANC

Qui donc pouvait agir ainsi? Prasville tressaillit. La question ne s'était pas offerte à son esprit que la réponse s'imposait, avec une certitude absolue. Toutes les preuves surgissaient, toutes plus précises les unes que les autres, toutes plus irrécusables.

Un seul point embarrassait Prasville. Le visage de M. Nicole, son apparence, n'avaient pas le plus petit rapport, si lointain fût-il, avec les photographies que Prasville connaissait de Lupin. C'était un homme entièrement nouveau, d'une autre taille, d'une autre couleur, ayant une expression de regard, une forme de bouche, une expression de regard, un teint, des cheveux, absolument différents de toutes les indications formulées sur le signalement de l'aventurier. Mais Prasville ne savait-il pas que toute la force de Lupin résidait précisément dans ce pouvoir prodigieux de transformation? Allons! il n'y avait pas de doute.

En hâte, Prasville sortit de son bureau. Remenant un brigadier de la Sûreté, il lui dit fébrilement:

- Vous arrivez?
- Oui, M. le secrétaire général.
- Vous avez croisé un monsieur et une dame?
- Oui, dans la cour, il y a quelques minutes.
- Vous reconnaissez cet individu?
- Oui, je crois.
- Alors, pas une minute à perdre, brigadier... Prenez avec vous six inspecteurs. Rendez-vous place Clichy. Faites une enquête sur le sieur Nicole, et s'il revient à la maison. Le sieur Nicole doit y rentrer.

- Et s'il n'y rentre pas, M. le secrétaire général? - Arrêtez-le. Voici un mandat.

Il revint dans son bureau, s'assit, et, sur une feuille spéciale, inscrivit un nom.

- Tenez, brigadier. Je vais prévenir le chef de la Sûreté. Le brigadier parut ahuri.

- Mais, M. le secrétaire général m'a parlé d'un sieur Nicole.

- Eh bien?

- Le mandat porte le nom d'Arsène Lupin.

- Arsène Lupin et le sieur Nicole ne sont qu'un seul et même personnage.

XII. - L'ÉCHAFAUD

- Je le sauverai, je le sauverai, répétait inlassablement Lupin dans l'auto qui l'emménait, ainsi que Clarisse. Je vous jure que je le sauverai.

Clarisse n'écoula pas, comme engourdie, comme possédée par un grand cauchemar de mort qui la laissait étrangère à tout ce qui se passait en dehors d'elle. Et Lupin expliquait ses plans, plus encore peut-être pour se rassurer lui-même que pour convaincre Clarisse.

- Non, non, la partie n'est pas désespérée. Il reste un atout, un atout formidable, les lettres et les documents que l'ancien député Vorenglade offre à Daubrecq, et dont celui-ci vous a parlé hier matin à Nice. Ces lettres et ces documents, je vais les acheter à Stanislas Vorenglade... le prix qu'il veut. Puis nous retournerons à la Préfecture et je dis à Prasville: « Courez à la Présidence. Servez-vous de la liste comme si elle était authentique, et sauvez Gilbert de la mort... quitte à reconnaître demain, quand Gilbert sera sauvé, que cette liste est fautive... Aller, et au galop! Sinon... Eh bien, sinon, les lettres et les documents Vorenglade paraissent demain mardi dans un grand journal. Vorenglade est arrêté. Le soir même on incarcère Prasville! »

Lupin se frotta les mains.

- Il marchera... Il marchera... J'ai senti cela tout de suite en face de lui. L'affaire n'est apparue, certaine, infaillible. Et comme j'avais trouvé dans le portefeuille de Daubrecq l'adresse de Vorenglade... en route, chauffeur, boulevard Raspail!

Ils arrivaient à l'adresse indiquée. Lupin sauta de voiture, escalada trois étages.

La bonne lui répondit que M. Vorenglade était absent et ne rentrerait que le lendemain pour dîner.

- Et vous ne savez pas où il est.

- Monsieur est à Londres.

En remonçant dans l'auto, Lupin ne prononça pas une parole. De son côté, Clarisse ne l'interrogea même point, tellement tout lui était devenu indifférent, et tellement la mort de son fils lui semblait une chose accomplie.

Ils se firent conduire jusqu'à la place Clichy. Au moment où Lupin rentrerait chez lui, il fut croisé par deux individus qui sortaient de la loge de la conciergerie. Très absorbé, il ne les remarqua pas. C'étaient deux des inspecteurs de Prasville qui cherchaient la maison.

- Pas de télégramme? demanda-t-il à son domestique.

- Non, patron, répondit Achille.

- Aucune nouvelle de Le Ballu et de Grognard?

- Non, aucune, patron.

- C'est tout naturel, dit-il en s'adressant d'un ton dégagé à Clarisse. Il n'est que sept heures, et nous ne pouvons pas compter sur eux avant huit ou neuf heures. Prasville attendra, voilà tout. Je vais lui téléphoner d'attendre.

La communication finie, il raccrochait le récepteur, lorsqu'il entendit derrière lui un gémissement. Debout, près de la table, Clarisse lisait un journal du soir.

Elle porta la main à son cœur, vacilla et tomba.

- Achille, Achille, cria Lupin, appelant son domestique... Aide-moi donc à la mettre sur ce lit... Et puis va chercher la fiote, dans le placard, la fiote numéro quatre, celle du narcotique.

Avec la pointe d'un couteau, il desserra les dents de Clarisse, et, de force, lui fit avaler la moitié du flacon.

- Bien, dit-il. Comme ça, la malheureuse ne se réveillera que demain... après.

Il parcourut le journal que Clarisse avait lu et qu'elle tenait encore dans sa main crispée, et il avisa ces lignes:

« Les mesures d'ordre les plus rigoureuses sont

assurées en vue de l'exécution de Gilbert et de Vaucheray, et dans l'hypothèse toujours possible d'une tentative d'Arsène Lupin pour arracher ses complices au châtiment suprême. Dès minuit, toutes les rues qui entourent la prison de la Santé seront gardées militairement. On sait, en effet, que l'exécution aura lieu devant les murs de la prison, sur le terre-plein du boulevard Arago.

« Nous avons pu avoir des renseignements sur le moral des deux condamnés à mort. Vaucheray, toujours cynique, attend l'issue fatale avec beaucoup de courage. Fiehrer, dit-il, ce n'a me réjouit pas, mais, enfin, puisqu'il faut y passer, on se tiendra d'aplomb... Et il ajoute: « La mort, je m'en fiche. Ce qui me tracasse, c'est l'idée qu'on va me couper la tête. Ah! si le patron trouvait un truc pour m'envoyer dans l'autre monde, tout droit, sans que j'aie le temps de dire oui! Un peu de strychnine, patron, s'il vous plaît. »

« Le calme de Gilbert est encore plus impressionnant, surtout quand on se rappelle son effondrement en cour d'assises. Pour lui, il garde une confiance inébranlable dans la toute-puissance d'Arsène Lupin. « Le patron m'a crié devant tout le monde de ne pas avoir peur, qu'il était là, qu'il répondait de tout. Eh bien, je n'ai pas peur. Jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière minute, au pied même de l'échafaud, je compte sur lui. C'est que je le connais, le patron! Avec celui-là, rien à craindre. Il a promis, il tiendra. Ma tête sauterait qu'il arriverait à me la replanter sur mes épaules, et solidement. Arsène Lupin, laissez mourir son petit Gilbert? Ah! non, permettez-moi de rigoler! »

« Il y a dans cet enthousiasme quelque chose de touchant et d'ingénu qui n'est pas sans noblesse. Nous verrons si Arsène Lupin méritait une confiance aussi aveugle. »

C'est à peine si Lupin put achever cet article tellement les larmes voilaient ses yeux, larmes d'attendrissements, de pitié, de douleur.

Non, il ne méritait pas, la confiance de son petit Gilbert. Certes, il avait fait l'impossible, mais il est des circonstances où il faut faire plus que l'impossible, où il faut être plus fort que le destin, et cette fois, le destin était plus fort que lui. Dès le premier jour, et tout le long de cette lamentable aventure, les événements avaient marché dans un sens tout à fait contraire à ses prévisions. Clarisse et lui, bien que poursuivant un but identique, avaient perdu des semaines à se combattre. Puis, à l'instant même où ils unissaient leurs efforts, coup sur coup se produisaient les désastres étonnants, l'enlèvement de Daubrecq, sa captivité dans la Tour fatale, la blessure de Lupin, son inaction, et puis les fausses manœuvres qui entraînaient Clarisse, et derrière elle, Lupin, vers le Midi, vers l'Italie. Et puis, catastrophe suprême, lorsque après des prodiges de volonté, des miracles d'obstination, on pouvait croire que la Toison d'Or était conquise, tout s'effondrait. La liste des « vingt-sept » n'avait pas plus de valeur que le plus insignifiant des chiffons de papier.

- Bas les armes! dit Lupin. La défaite est consommée. J'aurai beau me venger sur Daubrecq, le ruiner et l'anéantir. Le véritable vaincu, c'est moi, puisque Gilbert va mourir...

Il pleura de nouveau, non pas de dépit ou de rage, mais de désespoir. Gilbert allait mourir! Celui qu'il appelait son petit, le meilleur de ses compagnons, celui-là, dans quelques heures, allait disparaître à jamais. Il ne pouvait plus le sauver. Il était à bout de ressources. Il ne cherchait même plus un dernier expédient. A quoi bon?

Tôt ou tard, ne le savait-il pas, la société prend sa revanche, l'heure de l'expiation sonne toujours, et il n'est pas de criminel qui puisse prétendre échapper au châtiment. Mais quel surcroît d'horreur dans ce fait que la victime choisie était ce malheureux Gilbert, innocent du crime pour lequel il allait mourir. N'y avait-il pas là quelque chose de tragique, qui marquait davantage l'impudence de Lupin?

Et la conviction de cette impudence était si profonde, si définitive, que Lupin n'eut aucune révolte en recevant ce télégramme de Le Ballu: « Accident de morteur. Une pièce cassée. Réparation assez longue. Arriverons demain matin. »

Une dernière preuve lui venait ainsi que le destin avait prononcé la sentence. Il ne songea pas davantage à s'insurger contre cette décision du sort.

(A suivre.)

**Nous achetons aux Magasins Réunis HERMANN SCHWARZ, Metz, rue Serpenoise, 14.**